

Fiche d'informations financières sur l'assurance-vie de la branche 23

Securex Life Ethical & Efficient ¹	
Type d'assurance-vie	Assurance-vie dont le rendement est lié au fonds d'investissement de la branche 23 « Securex Life Ethical & Efficient ».
Prime nette	La prime nette est égale à la prime payée dont sont retranchés les taxes de 2% (pour les personnes physiques) ou de 4,4% (pour les personnes morales) et les frais d'entrée. Les frais d'entrée sont de 0,5% de la prime payée avec un maximum de 150 €.
Garanties	<p><u>Garantie principale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Constitution d'un avoir en compte</i> : Dans un premier temps, les primes nettes versées augmentent l'avoir en compte. Celui-ci est investi dans la forme de placement de la branche 23. Le rendement de cette forme de placement augmente ou diminue l'avoir en compte. Ce dernier peut, en outre, diminuer en raison de la déduction de versements éventuels (rachat/reprise, décès, etc.). • <i>Capital-décès</i> : Au décès du (des) assuré(s), Securex Vie reverse l'avoir en compte constitué. • <i>Capital en cas de vie</i> : L'avoir en compte constitué est versé à l'échéance finale. Cet avoir en compte s'élève au maximum entre : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'avoir en compte constitué à l'échéance finale ; ○ Si la Performance Moyenne est positive : 100 % de la prime nette investie + 100 % de la performance moyenne de l'indice « Finvex Ethical & Efficient Europe30 (Price Return) » sauf en cas de défaut de paiement ou de faillite de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. ○ Si la Performance Moyenne est négative : 100 % de la prime nette investie + 100 % de la performance moyenne de l'indice « Finvex Ethical & Efficient Europe30 (Price Return) » dans la limite de -8%, sauf en cas de défaut de paiement ou de faillite de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. Le bénéficiaire est ainsi assuré de recevoir à l'échéance au minimum 92% de la prime nette investie, quelle que soit l'évolution de l'indice, sauf de nouveau en cas de défaut de paiement ou de faillite de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur.
Public cible	Cette assurance d'investissement s'adresse aux investisseurs expérimentés, ayant des connaissances suffisantes pour évaluer les avantages que peuvent présenter un investissement et les risques y afférents au regard de leur propre situation financière. Ils doivent notamment connaître le Finvex Ethical & Efficient Europe30 index (Price Return) et les répercussions des hausses et des diminutions des taux d'intérêt.

⁰³Cette fiche d'informations financières décrit les modalités applicables au produit au 21/03/2016

Branche 23	
Fonds	<p>« <u>Securex Life Ethical & Efficient</u> »</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Politique d'investissement</i> : Cette police d'assurance de branche 23 investit dans les instruments dérivés structurés « SG Select Ethical & Efficient ». Il s'agit des instruments dérivés structurés émis par la Société Générale. En y souscrivant, vous investissez dans un fonds d'assurance de la branche 23 octroyant des emprunts à l'émetteur. En cas de faillite ou de défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur, vous risquez toutefois de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre totalement ou partiellement la prime nette investie. • <i>Gestionnaire du fonds sous-jacent au fonds d'investissement</i> : La Société Générale (Société Générale Corporate & Investment Banking - 17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex). • <i>Profil de risque</i> : neutre à dynamique. • <i>Classe de risque</i> : 2 sur une échelle de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé). Ce score prend uniquement en compte le risque de marché et n'intègre pas le risque de crédit sur Société Générale supporté par l'assuré/le preneur d'assurance qui investit dans le produit.
Rendement	<p>Le rendement dépend de l'évolution de la valeur d'inventaire du fonds. Securex Vie n'offre absolument aucune garantie de rendement. C'est donc le preneur d'assurance/le bénéficiaire qui supporte totalement le risque financier. Aucune répartition des bénéfices n'est accordée sur l'avoir en compte de la branche 23.</p> <p>À l'échéance finale, cet investissement offre une plus-value potentielle égale à 100 % de la performance moyenne de l'indice si la performance moyenne est positive ou une moins-value potentielle égale à 100% de la performance moyenne de l'indice (dans la limite de -8%) si la performance moyenne est négative. Le remboursement minimal est donc de 92 % de la prime nette, sauf en cas de défaut de paiement ou de faillite de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur.</p> <p>Le « Finvex Ethical & Efficient Europe30 Index (Price Return) » vise à regrouper le rendement d'un portefeuille de 30 actions européennes sélectionnées, chaque mois, sur base de critères éthiques et financiers, compte tenu du risque et de la diversification. Cette sélection se déroule en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} étape : sélection d'actions européennes éthiques à partir de l'univers des Large Caps européennes d'Oekom. L'univers des Large Caps européennes d'Oekom est un univers des plus grandes capitalisations européennes qui sont analysées sur base de critères éthiques appliqués par Oekom. Ce screening éthique s'opère sur base de deux dimensions : un rating social ainsi qu'un rating écologique. En plus les entreprises devront

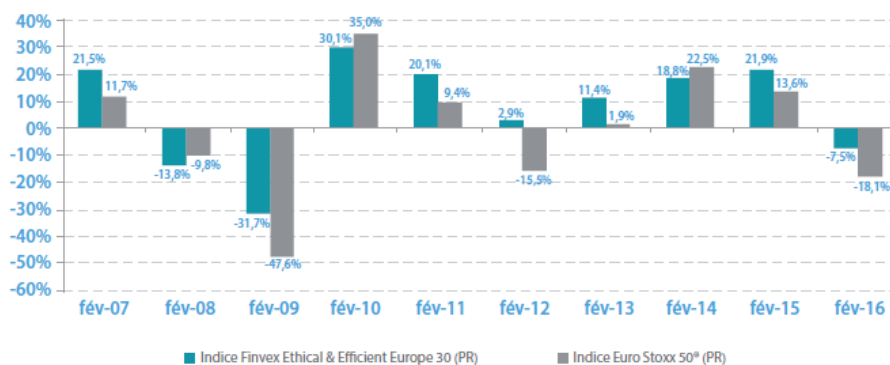
Securex Vie aam

Siège social : avenue de Tervuren 43, 1040 Bruxelles - Reconnue par l'A.R. du 5 janvier 1982 (M.B du 23 janvier 1982) sous le numéro 944 pour l'exercice des activités d'assurance suivantes : branches 21, 22 et 23 - RPM de Bruxelles - Numéro d'entreprise : 0422.900.402

Brouwerijstraat 1, 9031 Gent – Fax +32 2 706 96 43 – vie@securex.be – www.securex.be

	<p>satisfaire à des critères spécifiques pour ne pas être exclues de l'univers des actions européennes (exclusion des entreprises liées à violation du droit de travail, tabac, alcool,...).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2^e étape : sélection de 150 actions 'best-in-class', c'est-à-dire celles qui auront reçu le meilleur rating éthique d'Oekom. Le processus complet a lieu en total indépendance. • 3^e étape : sélection sur la base de critères financiers (liquidité, risques faibles et diversification) en vue d'accroître la stabilité (création de l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe30 (Price Return)) <p>Les 30 actions sont réparties de façon équipondérée (chaque action a un poids de 3,33% au sein de l'indice) et la composition de l'indice est revue mensuellement afin de répartir équitablement les risques sur chaque action.</p> <p>Le niveau de clôture de l'indice est calculé indépendamment tous les jours par S&P Dow Jones Indices LLC.</p> <p>L'indice est dit "Price Return". Il reprend la valeur de toutes les actions réinvestissant leurs dividendes nets, moins un taux de dividende fixe de 4 % par an. Ceci permet de réduire toute variabilité autour des changements potentiels de dividendes d'année en année.</p> <p>À partir du 31 octobre 2022, à chaque date de constatation mensuelle, on observe la performance de l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe30 (Price Return) depuis la date de constatation initiale (le 29/04/2016). Ainsi, 31 performances sont observées.</p> <p>À l'échéance des 9 ans, on calcule la Performance Moyenne de l'indice comme étant la moyenne des 31 performances enregistrées.</p> <p>Ce mécanisme permet de lisser en partie les variations de l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe30 (Price Return) et d'atténuer les effets d'une éventuelle baisse ou hausse de celui-ci.</p>
<p>Rendement antérieur</p>	<p>Le fonds d'investissement de la branche 23 est constitué le 26/04/2016. Il n'existe dès lors aucun rendement antérieur. Pour ce fonds, un indice sous-jacent existe depuis plus longtemps. L'historique de son rendement a été utilisé pour le calcul des indications de rendement suivantes (à l'exception des frais de gestion).</p>

EVOLUTION DE L'INDICE DE FINVEX ETHICAL & EFFICIENT EUROPE 30



L'indice a été lancé le 1^{er} juillet 2014, mais il a été calculé à partir d'une valeur initiale de 1000 points au 4 janvier 2006. Toutes les données précédant le 1^{er} juillet 2014 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé. Vous pouvez suivre l'évolution de l'indice « Finvex Ethical & Efficient Europe 30 » sur : http://www.finvex.com/eng/indices_10.php.

Les rendements antérieurs n'offrent aucune garantie pour l'avenir. Le preneur d'assurance/le bénéficiaire supporte totalement le risque financier.

Entrée	Du 21 mars 2016 au 15 avril 2016 (sauf clôture anticipée).
Valeur d'inventaire	La valeur nette d'inventaire du fonds peut être obtenue chaque jour en consultant le site de Securex sur www.securex.be/investment-slee .
Généralités	
Frais d'entrée (sur la prime)	Les frais d'entrée sont de 0,5 % de la prime payée avec un maximum de 150 €.
Indemnité de rachat	Frais de sortie avant l'échéance finale : Des frais sont liés au rachat de la police du preneur d'assurance qui souhaite y faire procéder. Prélèvements pendant l'année au cours de laquelle le contrat a été conclu : 3 % du prélèvement pour un minimum de 75,00 € (*) ; prélèvements au cours de la 2 ^e année de la conclusion du contrat : 2 % du prélèvement pour un minimum de 75,00 € (*) ; prélèvement au cours de la 3 ^e année de la conclusion du contrat : 1 % du prélèvement pour un minimum de 75,00 € (*) ;

	<p>prélèvement au cours des 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e années de la conclusion du contrat : 75,00 € (*).</p> <p>(*) Le montant est indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation (indice de référence : 1^{er} avril 2016) ; l'indice pris en compte est celui du 2^e mois du trimestre qui précède la date du rachat anticipé.</p>
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • La durée du contrat est de 9 ans. • Le contrat prend effet à la date indiquée dans le Certificat personnel. Il s'agit, au plus tôt, de la date de paiement de la première prime. • Le contrat prend fin en cas de survenue du décès assuré (dans le cas d'un seul assuré, il s'agit du décès de cet assuré, dans le cas de deux assurés, il s'agit du décès soit d'un des deux assurés (« le premier décès des deux »), soit des deux assurés (« le dernier décès des deux »), ou à l'échéance finale indiquée dans le Certificat personnel.
Prime	<p>Prime unique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'au moins 10 000,00 € (frais d'entrée et taxe sur la prime compris).
Fiscalité	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Taxe sur la prime</u> : 2% (pour les personnes physiques) ou 4,4% (pour les personnes morales) • <u>Déduction d'impôt sur les primes</u> : néant. • <u>Précompte mobilier</u> : à l'échéance finale, aucun précompte mobilier n'est dû sur un versement d'un avoir en compte de la branche 23 (conformément à la législation fiscale belge au 7 janvier 2016 et sous réserve de modifications ultérieures). Le contrat d'assurance-vie est soumis au précompte mobilier en cas de rachat anticipé (conformément à la législation fiscale belge au 7 janvier 2016 et sous réserve de modifications ultérieures). • <u>Droits de succession</u> : aucun précompte mobilier n'est dû dans le cadre d'un reversement de la prime en cas de décès, mais des droits de succession sont dus sur la capital liquidé.
Reprise	<p>Une reprise complète de l'avoir en compte est possible. Voir ci-avant sous « indemnité de rachat ».</p>
Informations	<ul style="list-style-type: none"> • Le <u>règlement de gestion</u> comprend des informations plus détaillées sur les formes d'investissement possibles. Il est disponible sur le site www.securex.be/investment-slee. • <u>Extrait de compte</u> Chaque année, le client reçoit un extrait de compte reprenant le relevé des versements, des frais, des prélèvements/rachats/versements, le rendement (évolutions du cours dans la branche 23) et un relevé par forme d'investissement du nombre d'unités de l'avoir en compte. • Les <u>Conditions générales</u> décrivent le cadre juridique général de Securex Life Ethical & Efficient. • Le <u>Certificat personnel</u> décrit les caractéristiques spécifiques de Securex Life Ethical & Efficient.